FranceAgriMer	**DECISION DU DIRECTEUR GENERAL** **DE FRANCEAGRIMER**
DIRECTION DES INTERVENTIONS SERVICE GESTION DU POTENTIEL ET AMELIORATION DES STRUCTURES VITIVINICOLES 12, RUE ROL-TANGUY TSA 20002 93555 MONTREUIL SOUS BOIS CEDEX DOSSIER SUIVI PAR : SOPHIE PENET COURRIEL : sophie.penet@franceagrimer.fr	**INTV-GPASV- 2014-32** **du 2 mai 2014**
PLAN DE DIFFUSION : Pour exécution : FranceAgriMer Pour information : DGPAAT – BUREAU DU VIN ET DES AUTRES BOISSONS DRAAF CONTROLE GENERAL ECONOMIQUE ET FINANCIER ASSOCIATION DES REGIONS DE FRANCE COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE ORGANISATIONS MEMBRES DU CONSEIL SPECIALISE POUR LA FILIERE VITICOLE	MISE EN APPLICATION : IMMEDIATE

Objet : Décision relative à l'acceptation des avenants pour l'année 2014 aux plans collectifs de restructuration 2012-2013 à 2014-2015 des différents bassins viticoles.

Mots-clés : aide, OCM vitivinicole, restructuration, vignes, plantation, plan collectif.

Résumé : La présente décision acte la superficie validée pour chaque plan collectif de restructuration 2012-2013 à 2014-2015.

Bases réglementaires :

- Règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles,
- Règlement (CE) n° 555/2008 de la Commission du 27 juin 2008 modifié fixant les modalités d'application du règlement (CE) n° 479/2008 du Conseil portant organisation commune du marché vitivinicole, en ce qui concerne les programmes d'aide, les échanges avec les pays tiers, le potentiel de production, et les contrôles dans le secteur vitivinicole,
- Code rural de l'agriculture et de la pêche maritime,
- Décret n°2008-1359 du 18 décembre 2008 portant création des conseils de bassin viticole,
- Décret n°2009-178 du 16 février 2009 modifié définissant conformément au règlement n°555/2008 de la Commission du 27 juin 2008, les modalités de mise en œuvre des mesures retenues au titre du plan national d'aide au secteur vitivinicole financé par les enveloppes nationales définies par le règlement (CE) n° 1234/2007 du Conseil,

- Décision AIDES/SACSPE/D 2013-17 du 16 avril 2013 modifiée relative aux conditions d'attribution de l'aide à la restructuration et à la reconversion du vignoble en application de l'OCM viticole pour le programme d'aide national 2009-2013.
- Décisions AIDES/SACSPE/D 2013-19, 2013-20, 2013-21 du 17 avril 2013, AIDES/SACSPE/D 2013-24, 2013-25, 2013-26 du 25 avril 2013 , AIDES/SACSPE/D 2013-28 du 25 mai 2013 et AIDES/SACSPE/D 2013-29 du 28 mai 2013 relatives à l'agrément des plans collectifs de restructuration 2012-2013 à 2014-2015 des différents bassins viticoles,
- Décision INTV/GPASV/2014-19 du 13 mars 2014 relative à la validation des superficies pour les plans collectifs de restructuration 2012-2013 à 2014-2015 des différents bassins viticoles.
- Avis du conseil spécialisé filière viticole du 16 avril 2014.

Article 1
Conformément à l'article 11.3) de la décision AIDES/SACSPE/D 2013-17 du 16 avril 2013 modifiée du directeur général de FranceAgriMer, la superficie validée pour un plan collectif de restructuration peut être modifiée par avenant. Cet avenant résulte de la totalisation des demandes d'avenants individuels et nouveaux engagements déposées auprès des structures collectives. Compte-tenu des demandes déposées, des critères de priorité et des plafonds fixés par la décision précitée, les avenants aux plans collectifs sont acceptés pour les superficies mentionnées dans le tableau ci-dessous.

N° du plan	Intitulé du plan collectif	Superficie validée du plan (hectares)	Superficie avenant 2014 acceptée (hectares)	Superficie après avenant (hectares)
20120200001PC	Plan collectif de restructuration du vignoble du Val de Loire-Centre	1 415	57	1472
20120300001PC	Plan collectif de restructuration Provence	2 118	13	2131
20120300002PC	Plan collectif de restructuration Vallée du Rhône-Provence 2013/2015	4 195	179	4374
20120400001PC	Plan collectif de restructuration Bassin Aquitaine	5 113	242	5355
20120400002PC	Plan collectif régional de restructuration du vignoble Charentes-Cognac	2 608	107	2715
20120600001PC	Plan collectif régional de restructuration du vignoble Beaujolais-Lyonnais	469	36	505
20120700001PC	Plan collectif régional de restructuration du vignoble Languedoc-Roussillon	9 200	412	9612
20120800001PC	Plan collectif de restructuration des vignobles du Sud-Ouest	3 266	125	3391
20120900001PC	Plan collectif de restructuration de la région Corse	558	0	558

Le directeur général de FranceAgriMer

Eric ALLAIN